



Action urgente : Aidez à libérer la députée palestinienne Khalida Jarrar

28 juin 2018

Le 14 juin 2018, nous avons appris que l'ordre de détention administrative de Khalida Jarrar sera renouvelé pour quatre mois supplémentaires. Cette nouvelle est désolante et accablante, mais nous est habituelle. L'audience de confirmation se tiendra le 2 juillet 2018. Le nouvel ordre doit prolonger sa détention de quatre mois supplémentaires, ce qui veut dire qu'il expirerait fin octobre 2018.

Cela signifierait que Khalida aura été détenue en prison, sans charges ni procès, pendant 16 mois.

Comme nous l'avons dit précédemment, Khalida est une courageuse militante des droits de l'Homme qui s'est engagée à utiliser tous les outils juridiques disponibles pour acquérir les droits fondamentaux du peuple palestinien.

En Cisjordanie palestinienne occupée, l'armée israélienne est autorisée à émettre des ordres de détention administrative contre les civils palestiniens sur la base de l'Ordre Militaire 1651. Cet ordre donne pouvoir au commandement militaire de détenir un individu pour des périodes jusqu'à six mois renouvelables s'il a des « raisons suffisantes sur lesquelles s'appuyer pour présumer que la sécurité de la zone ou la sécurité publique requièrent la détention ». A la date d'expiration ou juste avant, l'ordre de détention est fréquemment renouvelé. Ce processus peut se poursuivre indéfiniment.

Cette pratique de la détention arbitraire est une grave violation du droit international et des standards des droits de l'Homme, particulièrement des articles 78 et 72 de la Quatrième Convention de Genève qui déclarent qu'un individu accusé a le droit de se défendre. Elle viole aussi l'Article 66 de la Quatrième Convention de Genève et les normes fondamentales d'un juste procès.

Addameer croit que la détention de Jarrar viole les standards internationaux d'un juste procès puisque les ordres de détention administrative se fondent sur une information secrète. Ainsi, lorsque la date de comparution sera fixée pour confirmer son renouvellement, elle ne sera pas présente. Malgré tout, il est de la plus haute importance que nous fassions tout ce qui est possible pour pousser les autorités d'occupation à ne pas confirmer son ordre de détention administrative. Elle est une militante des droits de l'Homme honnête, fondée sur des principes et engagée et elle mérite tout le soutien que nous pouvons lui apporter.

Comment vous pouvez aider

1. Contactez directement les preneurs de décision

Ci-dessous, vous trouverez la liste détaillée des preneurs de décision pertinents. SVP, réservez une minute de votre journée et contactez les directement pour les exhorter à libérer Khalida.

Ministre de la Défense Avigdor Lieberman
Ministère de la Défense
37 rue Kaplan
Hakiryia
Tel Aviv 61909, Israël
Fax : +972 73 323 3300
Email : minister@mod.gov.il

Procureur Général Avichai Mendelbilt
Ministère de la Justice
27 rue Salah al-Din
Jerusalem 91010, Israël
Fax : +972 2 53033367
Email : pniot@mod.gov.il

Juge Avocat Général de l'Armée
Général de brigade Sharon Afek
Hakiryia, Tel Aviv, Israël
Fax : +972 3 569 4526
Email : Mag@idf.gov.il
Fax : +972 2 530 5741 , +972 2 530 5724

Commandeur de l'OIF - Cisjordanie
Général de brigade Roni Numa
Commandement Central GOC
Poste militaire 01149, Bataillon 877
Forces de Défense Israéliennes, Israël

Premier ministre Benjamin Netanyahu
Bureau du Premier ministre
Jérusalem
3 rue Kaplan, Hakiryia
91950
Fax : +972-2-6496659
Email : bnetanyahu@KNESSET.GOV.IL

Cher...

Je vous écris aujourd'hui pour exiger la libération immédiate de la députée palestinienne Khalida Jarrar, qui est sous détention administrative depuis juin 2017.

Khalida Jarrar est en prison depuis le 2 juillet 2017, sans charges ni procès. Son ordre de détention administrative court le risque d'être renouvelé le 30 juin 2018. Khalida a été retenue en Détention Administrative à une autre occasion en 2015, avant d'être condamnée à 15 mois de prison par un tribunal Militaire israélien. Sous pression internationale, elle a été libérée en juin 2016. Depuis juillet 2017, elle a vu sa détention administrative renouvelée une fois.

J'exige la libération immédiate de Khalida Jarrar et la fin de la politique de détention administrative fondée sur la base d'informations soi-disant secrètes. Il s'agit d'une tentative pour empêcher les députés palestiniens et les défenseurs des droits de l'Homme, tels que Khalida Jarrar, de consacrer leur vie à l'obtention de leur dignité fondamentale par les Palestiniens. Sa détention continue est arbitraire et injuste et j'exige sa liberté immédiate.

Cordialement,

2. Contactez vos propres représentants

Quel que soit votre pays, si vous avez accès à vos représentants, SVP contactez les directement à ce sujet. La pression se construit en faisant pression sur ceux qui écouteront et feront passer le message jusqu'en haut de la chaîne des preneurs de décision. La seule façon d'y arriver, c'est d'atteindre une quantité suffisante de personnes qui exprimeront le désir que votre gouvernement agisse à ce sujet.

Vous pouvez envoyer le message ci-dessus à votre député.e :

- par e-mail -> [retrouvez le nom et les coordonnées de votre député ici](#) (liste par département).

- par courrier postal en l'envoyant à cette adresse :

NOM prénom

Assemblée nationale

126 Rue de l'Université

75355 Paris 07 SP

Vous pouvez également l'envoyer à votre sénateur.trice :

- par e-mail -> [retrouvez le nom et les coordonnées de votre sénateur.trice ici](#) (liste par département).

- Par courrier postal :

NOM prénom

Sénat

15 rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06

Pour savoir si votre parlementaire s'est déjà positionné ou engagé sur la Palestine, consultez le site [Palestine nos élus](#).

3. Organisez une action solidaire

Outre organiser une manifestation ou occuper la rue, vous pouvez éveiller l'attention sur cette question en projetant un film, en menant un débat ou même en tenant une table sur un marché local. Soyez inventifs, mais le but est d'informer et d'engager.

[Voir ici le film de la Plateforme Palestine « Palestine : la case prison » et comment organiser une projection.](#)

Plus que jamais, nous espérons que des supporters du monde entier pourront s'engager et défendre le sort des prisonniers palestiniens. Nous avons vécu 70 ans d'inaction et de désintérêt des principaux preneurs de décision ; maintenant la responsabilité nous revient. Si vous avez besoin d'aide pour y arriver, surtout n'hésitez pas à nous contacter à info@addameer.ps.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Médias Palestine

Lire aussi : [Sur le site d'Addameer](#)

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Palestine : la case prison](#) >

• Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Action-urgente-Aidez-a-liberer-la-deputee-palestinienne-Khalida-Jarra-r-5393>

